

Conseil des ministres 14 février 2014

CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sur proposition du ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi qui visent à insérer le Livre XI sur la propriété intellectuelle dans le Code de droit économique.

Il s'agit de deux avant-projets de loi qui introduisent un cadre légal général pour la propriété intellectuelle et qui réorganisent la législation économique en un code qui regroupe et modernise les règles juridiques en matière de droit économique.

Le premier avant-projet de loi a été approuvé en première lecture lors du Conseil des ministres du 19 juillet 2013. Il a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat et du Conseil de la propriété intellectuelle. A la demande du Conseil d'Etat, il a été scindé en deux avant-projets. Il a, entre autres, été adapté sur le plan des droits de brevet.